

## Vers une reprise structurelle de l'éolien en Wallonie ?

La fédération des énergies renouvelables, EDORA, publie ce jour les données annuelles d'installation éolienne en Wallonie : 45 mâts éoliens (totalisant 127 MW) ont été érigés en Wallonie en 2019, ce qui témoigne d'une reprise de l'installation éolienne sur le territoire wallon. Cette reprise pourrait cependant n'être que conjoncturelle, car le secteur est confronté à une profonde insécurité juridique et à une multiplication du nombre de contraintes à son développement. Tous les yeux sont dès lors tournés vers le Gouvernement wallon qui s'est notamment engagé à « améliorer la sécurité juridique du secteur » et à « utiliser les technologies (éoliennes) les plus performantes » en Wallonie tout « en soutenant une adaptation de la Pax Eolienica » (Déclaration de Politique Régionale).

A la demande d'EDORA, l'APERe a mis à jour les données annuelles d'installation éolienne en Wallonie. Elles font état de 45 nouveaux mâts en territoire wallon durant l'année 2019, ce qui correspond à 127 MW et porte la puissance totale du parc éolien wallon à 1036 MW, permettant de couvrir la consommation électrique annuelle de plus de 500.000 ménages. A l'échelle de la Belgique, l'année 2019 a enregistré l'installation de 114 éoliennes (572 MW) pour porter le parc éolien belge à 3.870 MW (capables de couvrir plus de 11% de la consommation électrique belge).

Après sept années consécutives d'installations annuelles éoliennes en décrochage par rapport aux objectifs éoliens du Gouvernement wallon, la barre des 100 MW d'implantation éolienne annuelle wallonne a enfin été franchie en 2019. Avec près de 3.000 MW de projets éoliens wallons dans les cartons, cette reprise pourrait perdurer, à la condition toutefois, de lever une série de contraintes auxquelles le secteur éolien est actuellement confronté.

Le secteur éolien fait en effet face à une insécurité juridique persistante, qui pénalise fortement la Région comme l'indiquent les quelques 315 MW de permis éoliens octroyés actuellement bloqués plusieurs années au niveau du Conseil d'Etat par une poignée d'opposants à l'éolien. L'analyse de l'issue de ces recours indique que près de 75% de ces permis sont annulés sur base de manquements règlementaires ou dans la rédaction des permis avant d'être réinstruits par la Région au prix d'un coût sociétal significatif. Le nombre important de contraintes empêche également l'installation des meilleures technologies éoliennes disponibles. Installer des éoliennes de plus grandes tailles en Wallonie permettrait en effet de réduire le coût de production (et donc la hauteur du niveau de soutien) de l'électricité éolienne et le nombre d'éoliennes à installer pour une même production.

Conformément aux engagements pris dans la Déclaration de Politique Régionale wallonne, EDORA attend que le Gouvernement s'attèle au plus vite à l'établissement d'un délai de rigueur de maximum 6 mois pour les recours en annulation au Conseil d'Etat, à faire évoluer les critères de distance aux zones d'habitat et à libérer l'interdiction d'installer des éoliennes dans certaines zones d'entraînement militaire. EDORA estime en outre essentiel que le Gouvernement lance un processus de « Pax Eolienica II » encadrant la levée de certaines autres contraintes à l'installation éolienne et objectivant les critères d'implantation (notamment environnementaux), afin d'offrir de nouvelles perspectives au développement éolien et de rendre sa production plus compétitive.

Afin d'honorer les nouveaux objectifs wallons en matière de réduction de gaz à effet de serre, à quelques années de la sortie programmée du nucléaire, le Gouvernement wallon dispose aujourd'hui des outils nécessaires pour relancer de manière structurelle tout un secteur et ainsi accélérer la transition énergétique wallonne.

## Situation de l'éolien en Wallonie au 31/12/19

Puissance par étape	Puissance installée (MW)	Nombre de projets	Nombre d'éoliennes
Projets soumis à étude d'incidences	1810	108	471
Demandes de permis en cours d'instruction	307	19	87
Recours	458	32	145
<i>Dont projets en recours au Conseil d'Etat</i>	315	23	103
Projets autorisés	177	19	59
<i>Dont définitivement autorisés</i>	66	9	23
Projets en construction	168	18	58
Parcs en fonction	1 036	99	440
<i>Dont mis en fonction en 2019</i>	127	12	45

Source des données : APERe

---

### CONTACT PRESSE :

Fawaz Al Bitar : Directeur Général d'EDORA : 0496/12.22.31 – [falbitar@edora.be](mailto:falbitar@edora.be)

Geraldine Nethercott : Chargée de communication : 02/511.88.08 – [gnethercott@edora.be](mailto:gnethercott@edora.be)

### A PROPOS D'EDORA :

EDORA est la fédération des acteurs et entreprises actifs dans les énergies renouvelables et les produits et services facilitant la transition énergétique. EDORA vise à atteindre un système énergétique 100% renouvelable.

Dans le but de répondre aux enjeux climatiques et dans une approche de développement durable, EDORA plaide pour un développement des énergies renouvelables accéléré, équilibré, intégré et de qualité.

EDORA agit pour que les énergies renouvelables contribuent efficacement à l'indépendance énergétique et la prospérité socio-économique.

En savoir plus : [www.edora.org](http://www.edora.org)